



LISTE DES DELIBERATIONS
du mardi 21 mars 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Mmes et MM GABORIT Michel, CHATEIGNER Joël, GODREAU Anne, VINCENDEAU Michel, MOREAU Sandrine, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, PINEAU Yann, AGESNE Isabelle, BERTHEAU Yoan, CAIGNON Christelle, NOGIER Delphine, OUVRARD Olivier, MAUFFREY Violaine.

Absents excusés : GIRAUD Denis, SACHOT Olivier.

Secrétaire de séance : Sandrine MOREAU

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 février 2023.

DELIBERATION : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le maire quitte la séance et le conseil municipal siège sous la présidence de M. CHATEIGNER conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ADOpte A L'UNANIMITE les comptes administratifs de l'exercice 2022, arrêtés comme suit :

1. DELIBERATION N° D2023-03-01 - Budget Annexe : Lotissement les Acacias TR1A

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	33 448.77 €	32 805.92 €
Dépenses	34 439.76 €	33 022.45 €
Résultat de l'exercice	-990.99 €	-216.53 €
Résultats antérieurs	48 001.71 €	54 194.08 €
Résultats cumulés de l'exercice	47 010.72 €	53 977.55 €

2. DELIBERATION N° D2023-03-02 - Budget Annexe : Lotissement les Acacias TR1B

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	251 340.74 €	153 035.87 €
Dépenses	192 413.10 €	96 475.47 €
Résultat de l'exercice	58 927.64€	56 560.40€
Résultats antérieurs	871.16 €	89 964.13 €
Résultats cumulés de l'exercice	59 798.80 €	146 524.53€

3. DELIBERATION N° D2023-03-03 - Budget Annexe : Gestion des activités commerciales

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 108.84 €	278.00€
Dépenses	1 965.23 €	6 451.31 €
Résultat de l'exercice	143.61€	-6 173.31 €
Résultat antérieur	9 714.16 €	0 €
Résultats cumulés de l'exercice	9 857.77 €	-6 173.31 €

4. DELIBERATION N° D2023-03-04 - Budget Général : Commune

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	534 454.55 €	530 791.78 €
Recettes	687 274.56 €	194 632.88 €
Résultat de l'exercice	152 820.01€	-336 158.90€
Résultat antérieur	241 070.96 €	126 566.20€
Résultats cumulés de l'exercice	393 890.97 €	-209 592.70 €
Restes à réaliser 2022	0 €	-151 238.75 €
Résultats définitifs cumulés de l'exercice	393 890.97€	-360 831.45 €

N° D2023-03-05 : AFFECTATION DE RESULTAT : BUDGET ANNEXE GESTION DES ACTIVITES COMMERCIALES

Le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2022 du budget.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement,

Considérant que le Compte Administratif 2022 présente :

- un excédent définitif cumulé de la section de fonctionnement de 9 857.77 €
- un déficit définitif cumulé de la section d'investissement de - 6 173.31 €

Considérant les restes à réaliser en investissement :

- Reste à réaliser DEPENSES..... 0 €
- Reste à réaliser RECETTES 0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement comme suit :

- Compte D001 Déficit d'investissement reporté : 6 173.31 €
- Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 6 173.31 €
- Compte R002 Excédent de fonctionnement reporté : 3 684.46 €

N° D2023-03-06 : AFFECTATION DE RESULTAT : BUDGET GENERAL COMMUNE

Le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2022 du budget.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement,

Considérant que le Compte Administratif 2022 présente :

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE MONSIREIGNE**

- un excédent définitif cumulé de la section de fonctionnement de 393 890.97 €
- un déficit définitif cumulé de la section d'investissement de - 209 592.70 €

Considérant les restes à réaliser en investissement :

- Reste à réaliser DEPENSES..... 365 127.39 €
- Reste à réaliser RECETTES 213 888.64 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement comme suit :

- Compte D001 Déficit d'investissement reporté :209 592.70 €
- Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » :..... 360 831.45 €
- Compte R002 Excédent de fonctionnement reporté :33 059.52 €

N° D2023-03-07 : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le receveur des Herbiers et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2022 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

N° D2023-03-08 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34.10 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45.05 %

Depuis 2020, le taux de la Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019, jusqu'en 2022 inclus, consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale (taux de 18.89%). A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires peut à nouveau être voté.

Monsieur le Maire informe les élus que les bases fiscales sont revalorisées d'environ +7% en 2023 et que cette revalorisation ne dépend pas de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les taux applicables en 2023 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34.10 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45.05 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	18.89 %

N° D2023-03-09 : PARTICIPATION 2023 AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE CHAVAGNES LES REDOUX

M. le Maire donne connaissance au Conseil de la participation financière sollicitée par la commune de Chavagnes les Redoux, qui demande pour un enfant inscrit à l'école publique pour l'année scolaire 2022/2023, une somme de 1 527.39€.

Cette participation est obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la participation de 1 527.39€ pour la commune de Chavagnes les redoux.

N° D2023-03-10 : PARTICIPATION 2023 AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVEE DE SAINT-PROUANT

Mme Anne GODREAU, adjointe, informe le conseil de la demande de participation de l'OGEC de Saint-Prouant, pour deux enfants scolarisés à l'école privée, pour l'année 2022/2023.

Il est proposé de verser à l'OGEC de St Prouant, le même montant par enfant que celui versé par la Commune de Saint-Prouant, soit 740 € par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer la même somme par enfant que celle attribuée par la Commune de Saint Prouant, soit $740 \text{ €} \times 2 \text{ élèves} = 1\,480 \text{ €}$.

N° D2023-03-11 : DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION FAMILLES RURALES SAINT-PROUANT

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de subvention de l'Association Familles Rurales de Saint Prouant pour l'accueil de loisirs. L'accueil de loisirs fonctionne en périscolaire matin et soir, les mercredis et les vacances scolaires. Ce service étant également utilisé par des enfants de notre commune, il est demandé de participer au financement du service à la hauteur du nombre d'heures vendues. Le budget prévisionnel de l'année 2023 fait apparaître un reste à charge de 74 500€ après avoir pris en compte la participation des familles.

Pour Monsireigne, $1\,564.50$ heures de périscolaires vendues en 2022 soit 3.41% du total des heures vendues. $74\,500 \text{ €} \times 3.41\% = 2\,442.01 \text{ €}$ demandé à la commune.

Le Maire demande l'avis du conseil sur ces attributions.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de verser à l'Association Familles Rurales de Saint Prouant la somme de 2 442.01€.

DELIBERATION N° D2023-03-12 : DON POUR ACHAT DE GENERATEUR POUR L'UKRAINE

Monsieur le Maire fait part aux élus du mail transmis par l'Association des Maires de France qui renouvelle son partenariat avec la Protection Civile et lance un appel aux dons financiers pour l'achat et la livraison de groupes électrogènes.

La transparence et la bonne affectation des dons sont garanties par le suivi de la Protection Civile. Chaque commune française connaîtra la ville d'Ukraine dans laquelle sera utilisé le matériel acheté grâce à ses dons.

Cette opération, tout d'abord humanitaire, est également l'occasion de mettre en place, à terme, d'éventuels partenariats ou jumelages entre les communes françaises donatrices et leurs homologues ukrainiennes qui auront reçu les dons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser une somme de 0.50€ par habitant, soit 492€ sur un compte dédié de la protection civile avec pour référence «Générateurs pour l'Ukraine».

BAUX EPICERIE / SALON D'ESTHETIQUE / SALON DE COIFFURE

Mr le Maire informe les élus que les baux de l'épicerie et du salon d'esthétique arrivent à échéance et qu'il conviendrait de les renouveler.

Pour rappel, il s'agissait de baux dit dérogatoires ou précaires d'une durée d'un an. Ces baux pouvaient être contractés à trois reprises soit pour une durée maximale de 3 ans.

Ces contrats de courte durée de location sont utilisés pour l'exploitation d'un fonds de commerce ou artisanal. De ce fait, le bailleur et le locataire ne sont pas tenus de s'engager sur une longue période. Et le locataire ne bénéficie pas du droit au renouvellement. Ce type de bail n'est pas soumis aux règles applicables aux baux commerciaux.

Une réflexion a été menée par les élus suite à un constat de disparité entre les montants des loyers.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant des loyers en fonction d'un prix au m² qui soit équivalent pour chaque bâtiment commercial. La variation des loyers serait étalée sur 4 ans et permettrait à terme une harmonisation des montants (prix au M2 identique).

DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DELEGATION

Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT :

Tiers	Nature	Montant TTC
ADJOINTS		
LES BOIS DU POITOU	Granulé de bois	2 121.97€

INFORMATIONS DIVERSES

- **NOVALISS** : La date retenue pour venir sur Monsireigne dans le cadre de la « *Tournée de l'emploi by Novaliss* » est le Jeudi 8 juin 2023 de 14h à 17h, devant la mairie.
- **SCOM – COLLECTE COQUILLAGES** : Présentation du bilan de la collecte 2022-2023.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES** :

- Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Pays de Pouzauges a débuté ses actions en 2019. Le financement de l'ADEME arrive à son terme en octobre 2023. Avant de présenter le bilan du PAT, la Communauté de Communes souhaite remettre en perspective les grands enjeux en matière d'alimentation, et propose de réaliser une **Fresque de l'alimentation** : découvrir au travers d'un atelier ludique et collaboratif les enjeux liés à notre alimentation. **Il est demandé de mobiliser un élu de la commune**, le mercredi 5 avril de 18h30 à 21h30, à la Communauté de Commune.

Pour faire suite à cette fresque et pour imaginer la suite du PAT, cet élu est invité au **COPIL – Bilan du PAT et perspectives** qui se tiendra le mercredi 12 avril de 18h30 à 20h à la communauté de communes

- **FORMATION DEFIBRILLATEUR** : Un mail a été transmis aux associations pour évaluer le nombre de participants potentiellement présents à la formation et ainsi déterminer le nombre de sessions (environ 10/15 personnes).

8 associations sur 15 ont fait un retour et 22 membres seraient intéressés.

La formation est également proposée aux élus (8) et aux agents (5).

PROCHAINES REUNIONS

- ✍ Conseil Municipal : mardi 11 avril 2023 à **20H00**, salle de réunions.
- ✍ Conseil Municipal : mardi 16 mai 2023 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Conseil Municipal : mardi 6 juin 2023 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Conseil Municipal : mardi 11 juillet 2023 à 20H30, salle de réunions.

- ✍ Commission Finances : lundi 3 avril 2023 à 19h30, salle de réunions.
- ✍ Commission Accueil de loisirs : mercredi 12 avril à 18h00, à l'Accueil de loisirs.
- ✍ Commission Communication : mercredi 19 avril à 18h30, salle de réunions.

- ✍ Inauguration bibliothèque : vendredi 9 juin 2023 à 18h00, salle de l'alouette (salle n°2).

Vu par le secrétaire de séance : Mme MOREAU Sandrine

Le Maire,



Michel GABORIT